

Confédération (SAT) et SVC - Indemnités versées aux sociétés

Indemnités	Confédération	SVC
Contribution de base	40 fr.	25 fr.
Participation réussie au cours 1 et 2 / U21	56 fr.	10 fr.
Participation réussie au cours 3 et 4 / U21	60 fr.	10 fr.
Participation réussie au cours 5 et 6 / U21	64 fr.	10 fr.
Participation réussie / U15 - Munition 60 cartouches	0 fr.	21 fr.
Munition pour le tir de sélection - 20 cartouches	0 fr.	7 fr.
<i>Indemnité moyenne pour un JT pour une société qui a 10 participants</i>		<i>76.50 fr.</i>
Participation réussie = le tireur doit avoir suivi l'entier du programme du cours concerné. (Le concours JT, le programme obligatoire et le tir en campagne n'entrent pas dans les critères de réussite du cours)		